

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 20 mai 2011

La journée des partenaires du vendredi 20 mai 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La saisie des manifestes au Bureau Principal Extérieur**

Madame la Directrice a rappelé aux commissionnaires agréés en douane que suite au refus de CONGO HANDLING de saisir les manifestes, ils avaient été autorisés à le faire. Malheureusement, le travail n'a jamais été achevé, comme a pu le constater la Commission de contrôle dirigée par le Conseiller MAVOUNGOU ZINGA.

Elle a donc invité les partenaires concernés à faire d'urgence le point des situations en suspens et de prendre attache avec la Commission.

- **Le contournement du scanner**

Madame la Directrice a déploré la recrudescence des manœuvres frauduleuses visant le contournement du scanner, notamment :

- l'utilisation du NIU de personnes physiques ou morales exemptées de scanning ;
- la déclaration à la première position du DAU des véhicules usagés pour éviter le passage au scanner d'autres marchandises importées dans le même conteneur ;
- la saisie de déclarations en douane sans AV ;
- le recours abusif aux déclarations d'importation non soumises ;
- l'utilisation frauduleuse des positions tarifaires concernant le matériel agricole.

Face à cette situation, le service prendra les dispositions suivantes :

- visite physique intégrale systématique ;
- dépotage exclusif dans l'enceinte portuaire ;
- redressement des valeurs ;
- pénalités de 60% de la valeur imposable des marchandises, pour absence d'AV.

Les Chefs des Bureaux Principaux ont été instruits de transmettre à la hiérarchie les noms des maisons de transit qui se livrent aux manœuvres frauduleuses mentionnées, afin que des sanctions puissent être prises à leur encontre.

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO, s'exprimant au nom du Collectif National des Transitaires (CNT), a fait savoir que ce syndicat professionnel prendrait des sanctions disciplinaires contre les adhérents qui se seraient rendus coupables des manœuvres frauduleuses précitées.

- **L'édition de fausses déclarations en douane par des officines de faussaires**

Madame la Directrice a informé les partenaires de la résurgence des officines de faussaires qui éditent de fausses déclarations en douane, avec imitation des signatures et faux cachets.

Lesdits faussaires s'exposent aux sanctions pénales, ainsi qu'aux sanctions prévues par la réglementation douanière.

- **La procédure manuelle d'enlèvement des marchandises**

Madame la Directrice a rappelé que la procédure manuelle d'enlèvement des marchandises est proscrite, à l'exception de cas précis :

- panne du système informatique ;
- jours fériés.

Le cas échéant, l'enlèvement manuel doit être régularisé dans les plus brefs délais par une IM9.

- **Le renouvellement et la création de comptes créditaires**

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a déploré le peu d'empressement constaté dans le retrait des codes attribués aux titulaires des comptes créditaires.

- **Les paiements par chèque**

Plusieurs partenaires ayant déploré le retard observé dans les paiements par chèque, Monsieur le Receveur les a invités à se rapprocher de lui en cas de lourdeur de la procédure.

Madame la Directrice a demandé à Monsieur le Receveur et au Chef du Service des Finances et du Matériel d'être très vigilants quant à l'authenticité et à la provision des chèques.

- **La mise à jour des positions tarifaires**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a signalé l'absence de mise à jour de certaines positions tarifaires dans le système SYDONIA.

Madame la Directrice a rappelé que Monsieur André PLA, expert de l'Union Européenne procède actuellement à une mise à jour générale du Tarif des douanes utilisé par les douanes congolaises.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h00.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**